

VACCINATIONS COLLECTIVES CONTRE LA FCO FORMALITES SIMPLIFIEES POUR RETRAITES ET ELEVES DES ENV

RETRAITES :

Toujours inscrits au tableau de l'Ordre ou bien retirés du tableau : dans tous les cas prendre simplement contact (par téléphone, par internet ou par lettre) avec son CROV et signaler la date de début d'activité et le nom et l'adresse du ou des confrères auprès desquels on intervient.

Prendre de la même manière contact auprès de sa DDSV pour une démarche identique relative au mandat sanitaire.

- NB : -pas de cotisation ordinale due pour cette activité exceptionnelle ;
-ne pas omettre de régler la question de la couverture en responsabilité civile professionnelle en accord avec le vétérinaire auprès duquel on intervient et vérifier sa couverture accident ;
-absence de difficulté au regard du paiement de la retraite dans le cadre du salariat.

ELEVES ASSISTANTS :

- Déclarer au CROV les dates d'activité et le nom du vétérinaire employeur. La déclaration peut se faire par tout moyen et notamment en ligne par accès sur le site du Conseil supérieur de l'Ordre. Elle peut être faite par l'élève (dès lors qu'il connaît son numéro ordinal et son code d'accès) ou par le vétérinaire employeur via <http://www.veterinaire.fr> .
Pour ce faire, dès la page d'accueil sur fond noir, cliquer en bas à gauche sur la carte de France qui ouvre directement le site du CSOV, puis le coin des vétos> puis identification par le nom et le code confidentiel ordinal, le tout à saisir en majuscules sans espace et sans confondre les lettres 'O' et 'l' avec les chiffres '0' et '1'.
Choisir ensuite Déclarations assistants/Collaborateurs /Adjoints.

Il conviendra de transmettre au CROV le contrat de travail ou copie de la lettre d'embauche.

- Mandat sanitaire :
La candidature à un mandat sanitaire est adressée au préfet (Direction Départementale des Services Vétérinaires du département dans lequel le mandat sanitaire est demandé) par le pétitionnaire, accompagnée d'un dossier comprenant :
 - 1° La demande de mandat sanitaire et l'engagement (formulaire ci-joint) ;
 - 2° Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
 - 3° Copie de la carte d'assistant (« carte verte ») délivrée par le président du CROV concerné.

PJ : formulaire de demande et d'engagement.

NB : pour les élèves des ENV intéressés, faire dès maintenant la demande d'extrait de casier judiciaire. Ce document est à demander à :

Ministère de la Justice
Casier Judiciaire National
107, rue du landreau
44079 NANTES CEDEX 1
Mail : www.cjn.justice.gouv.fr